

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : 8

Représentés: Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Politiques contractuelles : Animation du GAL 2026

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2023-2027, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite solliciter des crédits d'animation pour assurer le travail d'animation et de gestion du programme pour l'année 2026.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 a été évalué à 138 977,02 €, comprenant les frais salariaux de 2,25 Equivalent Temps Plein, de coûts indirects forfaitaires (15 % des frais salariaux), de frais de déplacements forfaitaires (5 % des frais salariaux) et de frais de réception.

Le budget du Groupe d'Action Locale est donc de 138 977,02 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault 12 507,93 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER 100 063,44 €

Le solde de 26 405,65 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont 12 507,93 € permettent de lever 50 031,72 € de crédits FEADER LEADER

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % de FEADER LEADER.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide l'opération présentée,

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de reception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_16-DE
A G E D I

- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % de FEADER LEADER.

Le Président,
Jean ARCAS



Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_16-DE
A G E D I